



## Droit de garde d'un enfant de 14 mois

Par **furiatus**, le **19/07/2010** à **16:14**

Bonjour,

J'ai une petite fille de 15 mois qui réside à PARIS avec sa mère( moi je vis à Marseille). A ce jour, elle ne veut pas me confier la garde seule de ma fille en prétextant mille excuses. Cependant , je vois régulièrement ma fille en me rendant à son domicile mais cette situation ne peut plus durer. Quels sont mes droits concernant la garde ? (ai-je une chance d'obtenir la garde de ma fille ?) Et combien faut-il attendre de temps pour officialiser la situation? Merci d'avance.

Par **chris\_Idv**, le **19/07/2010** à **16:45**

Bonjour,

1ère question: êtes vous le père biologique de l'enfant ?

2ème question: avez vous reconnu l'enfant en mairie dans les jours suivants sa naissance ou par anticipation ?

3ème question : êtes vous marié, pacsé, en union libre, séparé, divorcé avec la mère de l'enfant ?

Cordialement,

Par **furiatus**, le **19/07/2010** à **23:52**

Je suis le père biologique de mon enfant, je l'ai reconnu en mairie deux jours après sa naissance ( sa mère l'avait reconnu par anticipation ) et je suis en union libre avec la mère.

Cordialement,